



Don d'un bien immobilier

Par **auneau julie**, le **17/11/2016** à **19:39**

bonjour, je suis en plein divorce, la conciliation est faite, c'est un divorce pour altération des liens familiaux.

mon ex veux rester dans la maison que nous avons en commun et je souhaite lui en faire don, le prêt n'est pas terminé, mais je ne veux rien lui réclamer, est ce possible de lui en faire don? et comment faire , et est ce couteux? merci

Par **CHRIST Off**, le **19/11/2016** à **17:55**

Bonjour.

Il me semble que c'est tout à fait possible. Vous devez faire acter le changement de titre de propriété par le notaire pour faire la modification.

Le coût m'est inconnu.

Entre 1% de la valeur du bien et bien plus selon les renseignements que j'ai obtenu du bout des lèvres et après torture de mon avocat.

Courage